

Message du président de Mission Rivière en réponse au communiqué du Malin du 3 mai



En tant que président de Mission Rivière et en mon nom personnel, je me dois de réagir au communiqué du Malin Inc. émis hier. Je le fais à contrecœur car Facebook est à mon avis une plateforme inadéquate pour cet échange, mais c'est la voie que Le Malin a choisie. Les représentants du Malin m'ont publiquement accusé d'avoir négocié de mauvaise foi. Je n'ai pas l'habitude de nourrir les propos calomnieux, mais comme les représentants du Malin m'invitent à m'expliquer, je le ferai et je laisserai au lecteur le soin de se faire leur propre opinion.

Tout d'abord, une mise en contexte s'impose: Monsieur Rock Audet et moi avons été désigné pour intervenir auprès du Malin Inc. à titre de représentants du comité qui s'est mis en place l'hiver dernier pour trouver des solutions face à l'incertitude de l'ouverture du site Le Malin pour la prochaine saison estivale.

Il y a eu plusieurs rencontres pour chercher ensemble une solution. Les rencontres ont donné peu de résultats, mais elles ont toujours été courtoises et de notre part orientées vers des objectifs d'intérêt public.

Lors de notre dernière rencontre le 15 mars, considérant une certaine urgence, notre mandat était d'obtenir une réponse claire du Malin, à savoir s'ils acceptaient ou non d'envisager de céder la gestion de leurs infrastructures à un OBLN temporaire qui aurait été créé à cette fin pour la saison 2022 dans le but d'éviter la fermeture du site et donc de permettre une saison de baignade à la population cette année. Selon nos observations, c'était la seule façon de s'assurer que le site puisse ouvrir cet été.

Lors de cette rencontre du 15 mars, j'ai mentionné que l'une des idées sur lesquelles réfléchir pour la suite des choses serait que le Malin demeure l'opérateur de ses infrastructures et qu'un OBNL s'occupe du volet plage de l'opération. Lors de cet échange, j'ai à tort laissé penser que cette option était viable et envisageable pour 2022. Monsieur Rock Audet a cependant rapidement corrigé le tir en expliquant que cette option n'est au contraire pas envisageable pour 2022 pour des raisons légales, à cause de l'Injonction interlocutoire qui interdit l'entreprise Le Malin de continuer d'inciter le public à se rendre à la plage. Je me suis excusé auprès de tous d'avoir créé cette confusion. J'ai corrigé mon erreur en spécifiant que cette option pouvait être une piste de solution pour l'avenir, mais pas à court terme. En fin de réunion, comme nous étions dans un cul-de-sac, j'ai demandé : « Acceptez-vous, oui ou non, selon des termes à être définis, de céder la gestion de vos infrastructures à un OBNL pour que nous puissions opérer le site en 2022 ? » La réponse a été : non. De retour en comité, il a été décidé de déposer quand même l'offre par écrit afin de leur laisser la possibilité d'y réfléchir à nouveau. L'offre écrite a été envoyée le 31 mars.

J'aimerais également souligner que l'offre proposait que les profits de l'opération soient remis aux propriétaires. Camp Bonaventure, pour sa part, a fait une offre pour la location de la plage au coût de 1 \$. Aucun profit ne demeurerait à l'OBNL.

En terminant, je tiens à préciser que je n'ai pas l'intention d'alimenter ce débat sur les réseaux sociaux. Je vous demande humblement d'en faire autant.

Pascal Henry, président de Mission Rivière

